

Assurances

Assurance mensualités

Assurer son avenir



L'Assurance mensualités de AXA Assurances SA vous assure en cas de chômage involontaire ou d'incapacité de travail totale.

Si vous souhaitez assurer vos projets d'avenir contre les imprévus, un entretien avec nous s'impose. Nous vous conseillons en effet gratuitement et sans engagement. Complétez simplement le talon ci-joint et rendez-vous directement dans la succursale Cembra Money Bank de votre choix.

Créer la sécurité

Qu'ils soient liés à un Crédit personnel ou à un Prêt personnel Plus, peu importe: l'Assurance mensualités facultative de AXA Assurances SA vous permet d'assurer rapidement et simplement vos engagements mensuels.

L'Assurance mensualités facultative prend le relais et couvre vos remboursements mensuels lorsque vous n'êtes plus en mesure de travailler suite à une maladie ou à un accident, ou encore en cas de chômage involontaire. L'Assurance mensualités est alors un soulagement bienvenu, pour vous comme pour votre entourage.

La couverture de vos mensualités vous accorde la marge de manœuvre nécessaire dans des circonstances difficiles. Vous pouvez ainsi vous concentrer pleinement sur votre avenir. Vous profitez par ailleurs des prestations d'assurance même lorsque vous êtes déjà couvert par les cotisations patronales ou d'autres polices d'assurance.

La vie est pleine de surprises. Les coups du sort inattendus ou les revers de l'économie peuvent venir contrarier vos projets. Il vaut donc la peine d'être prévoyant.



Vos avantages en un coup d'œil

-
- + Vos mensualités de financement sont versées sur votre compte de crédit à hauteur de CHF 2'500.– par mois maximum.
 - + Avec un contrat de financement, la reprise du solde est remboursée à hauteur de CHF 65'000.– en cas d'invalidité.
 - + Nous vous versons 9 mensualités au maximum par sinistre et 27 mensualités au maximum pendant toute la durée du contrat.
-

Faites preuve de clairvoyance

Une soudaine perte de revenu peut provoquer votre insolvabilité et remettre en question des investissements importants pour votre avenir. Faites preuve de clairvoyance et concluez une Assurance mensualités facultative en même temps que votre contrat de crédit.

Grâce à l'Assurance mensualités, vous préservez votre solvabilité, même en cas d'événements imprévus. Vous ne touchez pas à vos économies et conservez ainsi votre niveau de vie. En cas de sinistre, les versements de l'assurance ont lieu indépendamment d'autres prestations d'assurance.

Vous pouvez contracter une Assurance mensualités au moment de la conclusion d'un contrat de financement ou plus tard, quand bon vous semble.

Exemple de calcul pour le Crédit personnel:

avec une mensualité de crédit de CHF 200.-, les coûts mensuels de votre assurance se montent à CHF 15.65 (= 7.829% de la mensualité). Votre mensualité, assurance comprise, se monte ainsi à CHF 215.65.

Demander le produit

- Rendez-nous visite dans l'une de nos succursales et signez votre contrat directement sur place.
- Présentez une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité ou permis de conduire). Si vous êtes étranger, vous devez présenter votre permis d'établissement.
- Vous n'avez pas besoin de compléter le formulaire médical.



Rendez-nous visite dans
l'une de nos succursales.

Téléphonez-nous au numéro
gratuit 0800 814 800.

Information:

art. 45 de la Loi sur la surveillance des assurances

Cembra Money Bank SA, Bändliweg 20, 8048 Zurich (ci-après l'«Intermédiaire»), vend des Assurances mensualités en relation avec des crédits à la consommation, des crédits pour indépendants et des contrats de leasing. L'Assurance mensualités est proposée par AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur (ci-après la «Compagnie d'assurance»). L'Intermédiaire a conclu avec la Compagnie d'assurance un contrat d'intermédiation d'assurance ainsi qu'un contrat d'assurance collective. L'Intermédiaire répond des éventuelles erreurs ou informations erronées en relation avec cette activité d'intermédiation, en particulier en cas d'informations erronées dans la présente brochure.

Les données personnelles que vous divulgez dans le cadre des contrats d'assurance sont transmises par l'Intermédiaire à la Compagnie d'assurance et sont traitées par cette dernière conformément aux indications figurant dans la déclaration d'adhésion/confirmation d'assurance ainsi que dans les Conditions générales d'assurance. Vos données personnelles peuvent, dans ce cadre, également être transmises à des fins de traitement aux sociétés du groupe de la Compagnie d'assurance ainsi qu'à des coassureurs et réassureurs en Suisse et à l'étranger. Dans ces cas, le traitement de vos données personnelles est régi par les prescriptions en matière de protection des données applicables dans le pays concerné. Dans le cadre de l'examen de la demande d'adhésion ainsi que, plus tard, lors de sinistres, la Compagnie d'assurance est autorisée à se procurer des renseignements utiles à la détermination de la prestation d'assurance auprès des autorités et de tiers, en particulier de médecins et d'employeurs. Dans la déclaration d'adhésion ainsi que dans les Conditions générales d'assurance, vous autorisez la Compagnie d'assurance à se procurer de tels renseignements. L'Intermédiaire traite vos données aux fins de l'intermédiation de la vente (déclaration d'adhésion) ainsi que, le cas échéant, aux fins d'encaissement. L'Intermédiaire peut conserver une copie des documents d'assurance et obtenir de la Compagnie d'assurance les données personnelles traitées par cette dernière relatives à l'exécution du contrat, l'encaissement et le traitement des sinistres. Les données sont enregistrées physiquement et électroniquement et archivées conformément aux obligations de garde légales en vigueur.

Près de chez vous



Rendez-vous dans l'une de nos succursales Cembra Money Bank

5001 Aarau	Bahnhofstrasse 8	9h00–13h00, 14h00–18h00
4001 Bâle	Freie Strasse 39	9h00–18h00
3001 Berne	Schwanengasse 1	9h00–18h00
7001 Coire	Alexanderstrasse 18	9h00–13h00, 14h00–18h00
1701 Fribourg	Rue de la Banque 1	9h00–13h00, 14h00–18h00
1211 Genève 1	Rue du Cendrier 17	9h00–18h00
1002 Lausanne	Av. Ruchonnet 1	9h00–18h00
6002 Lucerne	Weggisgasse 1	9h00–18h00
6901 Lugano	Via E. Bossi 1	9h00–18h00
2001 Neuchâtel	Fbg de l'Hôpital 1	9h00–13h00, 14h00–18h00
1951 Sion	Av. des Mayennets 5	9h00–13h00, 14h00–18h00
4501 Soleure	Hauptbahnhofstrasse 12	9h00–13h00, 14h00–18h00
9001 Saint-Gall	Oberer Graben 3	9h00–13h00, 14h00–18h00
8401 Winterthour	Schmidgasse 7	9h00–13h00, 14h00–18h00
8021 Zurich City	Löwenstrasse 52	9h00–18h00
8050 Zurich Oerlikon	Schaffhauserstrasse 315	9h00–13h00, 14h00–18h00

Pour tout conseil supplémentaire



0800 814 800 (gratuit)



www.cembra.ch

Cembra Money Bank SA
Bändliweg 20
8048 Zurich
www.cembra.ch
Téléphone 0800 814 800 (gratuit)